

DÉPARTEMENT  
DES  
HAUTES-ALPES

ARRONDISSEMENT  
DE  
BRIANÇON

COMMUNE DE L'ARGENTIÈRE-LA-BESSÉE

Envoyé en préfecture le 21/10/2025

Reçu en préfecture le 21/10/2025

Publié le 21/10/2025

ID : 005-210500062-20251017-DCCAS2025\_10\_05-DE



## EXTRAIT

### Du Registre des Délibérations du CCAS

Séance du 17 OCTOBRE 2025

**Délibération n° 2025\_05**

**Objet de la Délibération :**

Demande d'aide financière au  
Département des Hautes-Alpes  
pour l'organisation du repas des  
aînés 2026

Présidence de M. Alain SANCHEZ,  
Maire de L'Argentière-La Bessée

9 membres en exercice, dont :

1 absent : Florent LONGIS

8 présents : Alain SANCHEZ, Carine QUILICI,  
Dominique BARNÉOUD, Rémi ROUX,  
Pierre CHAMAGNE, Corinne CHAUVIRÉ,  
Michel PRIVAT, Brigitte PROST.

Soit 8 votants

**Date de convocation :**

**5 SEPTEMBRE 2025**

**Secrétaire : Michel PRIVAT**

Monsieur le président du CCAS expose aux membres du conseil d'administration la possibilité de financement des actions sociales communales par le Département. Il souhaite que le repas des aînés, action reconduite annuellement qui aura lieu en janvier 2026, puisse entrer dans ce dispositif et expose le contenu de ce dernier qui se définit comme suit :

|                        |                    |
|------------------------|--------------------|
| - Repas :              | 3 000 euros        |
| - Animation musicale : | 600 euros          |
| - Frais divers :       | 1 500 euros        |
| <b>TOTAL</b>           | <b>5 100 euros</b> |

Monsieur le président du CCAS propose de solliciter une aide financière auprès du Département des Hautes-Alpes d'un montant de 1 000 euros sur la base du plan de financement suivant :

|                          |                    |
|--------------------------|--------------------|
| Subvention Département : | 1 000 euros        |
| Autofinancement :        | 4 100 euros        |
| <b>TOTAL</b>             | <b>5 100 euros</b> |

Envoyé en préfecture le 21/10/2025

Reçu en préfecture le 21/10/2025

Publié le 21/10/2025



ID : 005-210500062-20251017-DCCAS2025\_10\_05-DE

Les membres du conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré, *à l'unanimité (8 voix pour)* :

- Approuvent l'exposé de Monsieur le Président,
- Sollicitent l'aide financière du Département des Hautes-Alpes pour l'organisation du repas des aînés 2026 à hauteur de 1 000 euros.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE, LE 17 OCTOBRE 2025

**Le Maire,  
Président du CCAS,  
Alain SANCHEZ**

DÉPARTEMENT  
DES  
HAUTES-ALPES

ARRONDISSEMENT  
DE  
BRIANÇON

COMMUNE DE L'ARGENTIÈRE-LA-BESSÉE

|                                             |
|---------------------------------------------|
| Envoyé en préfecture le 20/10/2025          |
| Reçu en préfecture le 20/10/2025            |
| Publié le 20/10/2025                        |
| ID : 005-210500062-20251017-DCCAS2025_06-DE |



## EXTRAIT

### Du Registre des Délibérations du CCAS

Séance du 17 OCTOBRE 2025

**Délibération n° 2025\_06**

**Objet de la Délibération :**

Demande d'aide financière au  
Département des Hautes-Alpes  
dans le cadre de l'opération  
annuelle « Coup de pouce au  
permis de conduire » pour 2026

Présidence de M. Alain SANCHEZ,  
Maire de L'Argentière-La Bessée

9 membres en exercice, dont :

**1 absent :** Florent LONGIS

**8 présents :** Alain SANCHEZ, Carine QUILICI,  
Dominique BARNÉOUD, Rémi ROUX, Pierre  
CHAMAGNE, Corinne CHAUVIRÉ, Michel  
PRIVAT, Brigitte PROST.

**Soit 8 votants**

**Date de convocation :**  
**5 SEPTEMBRE 2025**

**Secrétaire : Michel PRIVAT**

Monsieur le Président du CCAS rappelle aux membres du conseil d'administration le dispositif annuel « *coup de pouce au permis de conduire* » qui a été instauré afin de permettre d'aider financièrement des jeunes argentiérois à financer leur permis de conduire.

Il précise que ce dispositif entre dans le cadre des actions du Centre Communal d'Action Sociale, et permet d'aider chaque année quatre jeunes à hauteur d'une participation financière communale de 500 € par candidat.

Monsieur le Président propose aux membres du conseil d'administration de solliciter pour 2026 l'aide financière du Département, comme cela a été fait les années précédentes, afin d'augmenter le nombre de bénéficiaires du dispositif (6 au lieu de 4) sur la base du plan de financement suivant :

|                                     |         |
|-------------------------------------|---------|
| Montant total pour le coup de pouce | 3 000 € |
| Aide du Département                 | 1 000 € |
| Autofinancement du CCAS             | 2 000 € |

Les membres du conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité (8 voix pour) :

- Approuvent l'exposé de Monsieur le Président,

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le 20/10/2025



ID : 005-210500062-20251017-DCCAS2025\_06-DE

- Sollicitent l'aide financière du Département des Hautes-Alpes dans le cadre de l'opération annuelle « Coup de pouce au permis de conduire » à hauteur de 1 000 euros, pour l'année 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE, LE 17 OCTOBRE 2025

**Le Maire,  
Président du CCAS,  
Alain SANCHEZ**



DÉPARTEMENT  
DES  
HAUTES-ALPES

ARRONDISSEMENT  
DE  
BRIANÇON

COMMUNE DE L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le 20/10/2025

ID : 005-210500062-20251017-DCCAS2025\_07-DE



## EXTRAIT

### Du Registre des Délibérations du CCAS

Séance du 17 OCTOBRE 2025

**Délibération n° 2025\_07**

**Objet de la Délibération :**

Aide du C.C.A.S. pour  
l'acquisition des forfaits de  
ski « saison » pour les  
enfants âgés de 5 à 16 ans  
Saison 2025/2026

Présidence de M. Alain SANCHEZ,  
Maire de L'Argentière-La Bessée

9 membres en exercice, dont :

*1 absent* : Florent LONGIS

*8 présents* : Alain SANCHEZ, Carine  
QUILICI, Dominique BARNÉOUD, Rémi  
ROUX, Pierre CHAMAGNE, Corinne  
CHAUVIRÉ, Michel PRIVAT, Brigitte PROST.

*Soit 8 votants*

**Date de convocation :**

**5 SEPTEMBRE 2025**

**Secrétaire : Michel PRIVAT**

Monsieur le président du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) rappelle aux membres du conseil d'administration qu'une convention a été signée entre la commune de L'Argentière-La Bessée et la commune de Puy Saint-Vincent sur les modalités d'utilisation de la partie du domaine skiable de Puy Saint-Vincent se trouvant sur le domaine communal. Cette convention prévoit le versement à la commune de L'Argentière-La Bessée d'une contribution financière annuelle.

Monsieur le président du C.C.A.S. rappelle que depuis 2019, la commune de L'Argentière-La Bessée avait souhaité que cette recette soit engagée en faveur d'une action à destination de la jeunesse, proposant de verser à chaque jeune argentiérois âgé de 5 à 16 ans une somme de 50 euros afin d'aider les familles à acquérir un forfait de ski saison dans les stations de ski de Puy Saint-Vincent et de Pelvoux-Vallouise.

Il rappelle aux membres du Conseil d'Administration que les dépenses liées à cette opération sont imputées au budget du CCAS, et que jusqu'alors cette aide s'élève à 50 euros par enfant.

Il propose de reconduire cette mesure d'aide à l'achat du forfait de ski pour les jeunes argentiérois âgés de 5 à 16 ans pour la saison 2025/2026 jusqu'à l'échéance de la convention passée entre les communes de L'Argentière-La Bessée et Puy Saint-Vincent, en décembre 2026, pour le même montant.

Les membres du conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré, *à l'unanimité (8 voix pour)* :

- Approuvent l'exposé de Monsieur le président,
- Décident de verser la somme de 50 euros par enfant à tous les parents ayant leur résidence principale à L'Argentièrre-La Bessée et ayant acheté un forfait de ski saison 2025-2026 pour leur(s) enfant(s) dans la tranche d'âge 5 ans – 16 ans,
- Précisent que les 50 euros seront versés aux parents sur production d'un RIB à leur adresse, d'une photocopie de leur avis d'imposition faisant apparaître leur adresse sur L'Argentièrre, la photocopie du forfait de ski, ainsi que le justificatif de paiement de celui-ci,
- Soulignent qu'une communication appropriée sera mise en place comme chaque année afin d'informer largement la population de cette mesure,
- Précisent que cette dépense sera inscrite au budget du CCAS sur le compte 6562.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE, LE 17 OCTOBRE 2025

**Le Maire,  
Président du CCAS,  
Alain SANCHEZ**